

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 10 février 2025

Date de l'annonce publique : 31/01/2025

Date de la convocation des conseillers : 31/01/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-02-10 - 2.11	
Point de l'ordre du jour	2.11	
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune - parcelle sise à Bivange, lieudit "rue de la Gare" - 275/2764	

Le conseil communal,

Vu l'acte du 9 décembre 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une emprise sise à Bivange dans un but d'utilité publique, à savoir la régularisation de la situation foncière.

- Acte n° 26695 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec les consorts Kerger - Stoffel :

Acquisition d'une emprise sise à Bivange inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section A de Bivange comme suit :

- Numéro 275/2764, lieu-dit: "rue de la Gare", place voirie, contenant 04 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 40,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 26695 du 9 décembre 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une emprise sise à Bivange inscrite.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 20 février 2025

Le bourgmestre, 

Le secrétaire communal ff, 